

## L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux contrats aidés

**Les effectifs territoriaux augmentent de +0,3 % en 2011 après une hausse de 1,0 % en 2010, et une progression annuelle moyenne de 2,0 % entre fin 1998 et fin 2009 (hors transferts des personnels de l'Etat). Ces effectifs incluent les agents bénéficiaires de contrats aidés dont le nombre a chuté fortement en 2011 (- 14 000), après une hausse importante en 2009 et 2010 (+ 28 000 en 2 ans).**

**Hors contrats aidés, les effectifs ont augmenté de +1,1 % en 2011 contre +0,3 % en 2010. Cette hausse tient à la progression des effectifs d'agents non titulaires, tandis que l'effectif des titulaires est en légère baisse.**

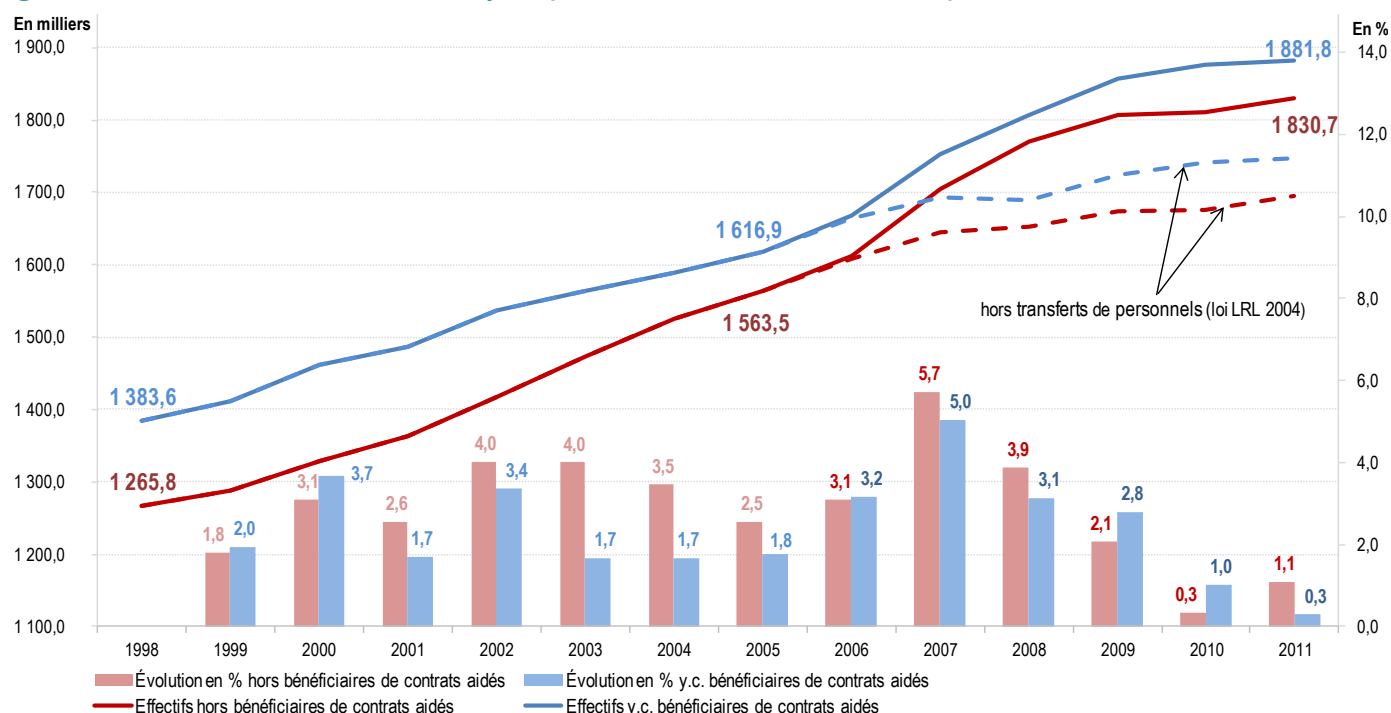
L'emploi dans les collectivités locales est stable en 2011 alors qu'il décroît dans la Fonction publique de l'État et qu'il augmente dans la Fonction publique hospitalière [1].

Au 31 décembre 2011, les collectivités locales de France métropolitaine et des DOM comptent 1, 882 million d'agents, tous statuts confondus. Près de six agents sur dix sont employés dans les 840 grandes collectivités qui comptent au moins 350 agents. La croissance des effectifs est de +0,3 % après +1,0 % en 2010 et +2,0 % en moyenne annuelle (hors transferts des agents de l'État) sur la période 1998-2009.

L'évolution en équivalents temps plein (ETP-voir définitions) est un peu plus forte (+ 1,0 %), car les emplois à temps non complet semblent un peu moins nombreux.

L'appréciation des évolutions des effectifs sur les années 2010 et 2011 peut être différente en fonction du périmètre des emplois observé (figure 1), selon que l'on inclut ou non les bénéficiaires de contrats aidés (voir définitions). L'année 2011 est marquée par le reflux du nombre de bénéficiaires de contrats aidés (- 14 000) et un léger repli des effectifs titulaires au bénéfice du nombre d'agents non titulaires (+ 19 000) [2].

### ① Évolution des effectifs territoriaux hors et y compris bénéficiaires de contrats aidés depuis 1998



Champ : France métropolitaine et DOM. Emplois principaux.

Lecture : Les effectifs se lisent sur l'axe de gauche et les évolutions sur l'axe de droite.

Source : Insee, COLTER (avant 2009) et SIASP. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

## ② Répartition des effectifs fin 2011 par grand type de collectivité et par statut

En milliers	Évolution 2010/2011 (en %)	Total	Titulaires et militaires <sup>(1)</sup>	Non-titulaires et collaborateurs de cabinet	Apprentis	Assistants maternels et familiaux	Bénéficiaires de contrats aidés
<b>Organismes communaux</b>	<b>- 0,4</b>	<b>1180,0</b>	<b>875,8</b>	<b>244,7</b>	<b>6,4</b>	<b>14,3</b>	<b>38,9</b>
Communes	- 0,4	1045,9	793,4	201,5	6,2	11,6	33,2
Établissements communaux	+ 0,1	134,2	82,4	43,1	0,2	2,7	5,7
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>252,0</b>	<b>180,6</b>	<b>62,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>6,8</b>
EPCI à fiscalité propre	+ 4,2	184,6	138,5	39,8	0,9	1,0	4,5
Autres groupements de collectivités	+ 1,2	67,3	42,0	22,5	0,3	0,3	2,3
<b>Organismes départementaux</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>363,4</b>	<b>281,8</b>	<b>40,7</b>	<b>1,1</b>	<b>34,8</b>	<b>5,0</b>
Départements	+ 0,6	297,4	224,4	32,3	1,0	34,8	4,9
Établissements départementaux	+ 0,2	66,0	57,4	8,5	0,1		0,1
<b>Régions</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>80,5</b>	<b>69,3</b>	<b>10,4</b>	<b>0,3</b>		<b>0,5</b>
Autres (*)	- 12,4	5,9	2,5	3,3	n.s.	n.s.	0,1
<b>Total</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>1881,8</b>	<b>1409,9</b>	<b>361,4</b>	<b>9,0</b>	<b>50,4</b>	<b>51,2</b>
<b>En % du total</b>		<b>100,0</b>	<b>74,9</b>	<b>19,2</b>	<b>0,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>

(\*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(1) Les militaires, pour l'essentiel, les marins –pompiers de Marseille sont classés parmi les titulaires. Les volontaires sont classés en non-titulaires.

Champ : France métropolitaine et DOM. Emplois principaux.

Source : Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

## Moins de contrats aidés et de titulaires, plus de non-titulaires dans les communes

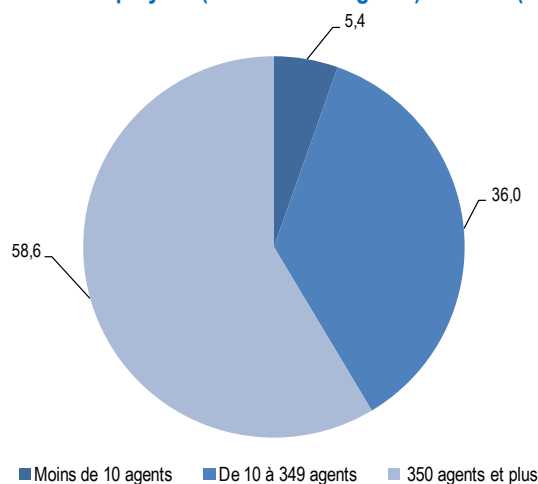
Plus de la moitié des effectifs territoriaux est employée dans une grande collectivité qui a au moins 350 agents. Elles sont 840 dans ce cas. À l'inverse, les collectivités qui emploient moins de 10 agents, pour la plupart des petites communes, représentent 65 % des collectivités mais seulement 5 % des effectifs totaux (figure 3). La répartition des agents par statut est différenciée selon la taille des collectivités : les titulaires sont relativement plus nombreux dans les grandes collectivités. Dans les petites collectivités, un agent sur quinze est bénéficiaire d'un contrat aidé, tandis que moins de deux agents sur trois sont des titulaires (figure 4).

Au total le nombre de bénéficiaires de contrats aidés s'élève fin 2011 à 51 000, soit son niveau de fin 2009, après un pic à 65 000 fin 2010. Les collectivités locales avaient été fortement incitées par l'État à recruter sur contrats aidés en bénéficiant de moyens dans le cadre du plan de relance de

2009. Le dispositif d'aide à l'emploi est ciblé en 2011 sur des publics plus fragiles et plus éloignés de l'emploi, et moins nombreux [3]. L'essentiel de la baisse des effectifs de bénéficiaires de contrats aidés est enregistré dans les communes (- 10 000). Simultanément dans celles-ci le nombre d'agents titulaires a diminué de 8 000 tandis que celui des non-titulaires a augmenté de 13 600. Globalement, on recense environ 4 500 agents de moins dans les communes en 2011. Dans les collectivités de moins de 10 agents, ce phénomène est accentué : la proportion de titulaires a baissé de près de six points tandis que celle de non-titulaires y a crû de plus de huit points.

Les départements et les régions, à l'inverse, enregistrent une baisse de leurs effectifs non-titulaires et une hausse de ceux de titulaires. Leurs effectifs globaux progressent respectivement de +0,6 % et +0,7 %.

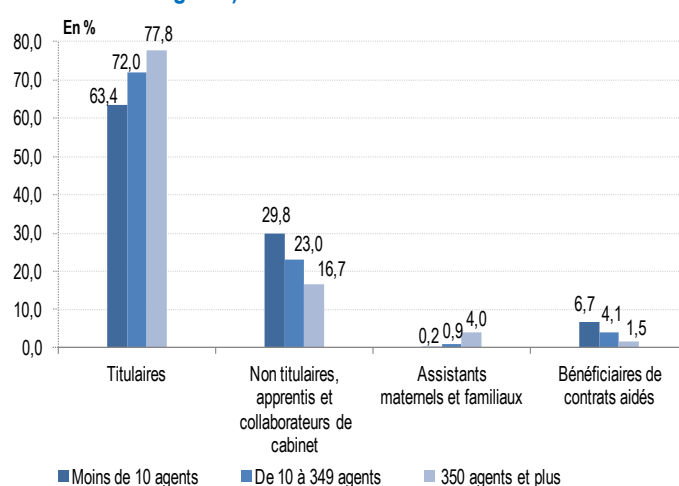
## ③ Répartition des effectifs (y. c. contrats aidés) selon la taille de l'employeur (en nombre d'agents) fin 2011 (En %)



Champ : France métropolitaine et DOM. Emplois principaux.

Source : Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

## ④ Répartition par statut selon la taille de l'employeur (en nombre d'agents) fin 2011



Champ : France métropolitaine et DOM. Emplois principaux.

Lecture : 63,4 % des agents travaillant dans les collectivités de moins de 10 agents sont titulaires.

Source : Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

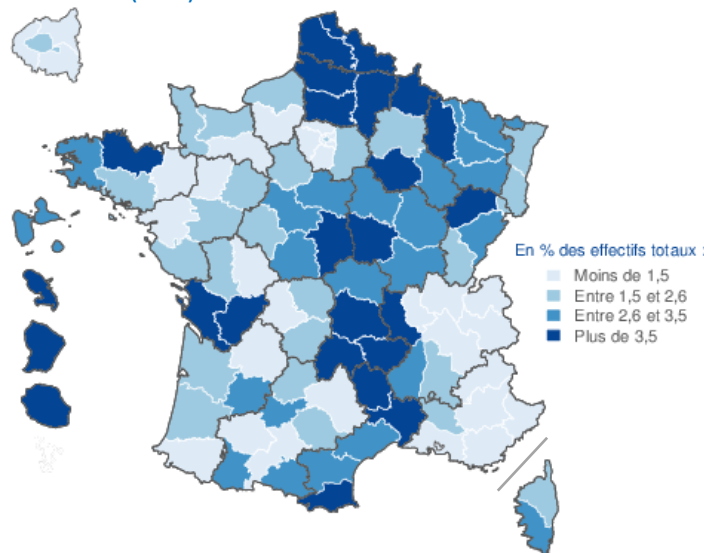
## Près d'un quart des bénéficiaires de contrats aidés présents fin 2010 est devenu agent territorial titulaire ou contractuel fin 2011

La moitié des 65 000 bénéficiaires de contrats aidés rémunérés fin 2010 a quitté la fonction publique territoriale (FPT) fin 2011, un quart est resté en contrat aidé tandis qu'un quart est devenu agent territorial, titulaire ou non. Environ 10 500 bénéficiaires d'un contrat aidé fin 2010 sont devenus non-titulaires et un peu moins de 5 300 agents titulaires de la FPT fin 2011. Un peu plus de 15 % de ces nouveaux agents sont intégrés dans les collectivités de moins de dix agents, lesquelles ont un poids trois fois moindre dans les effectifs totaux. Dans neuf cas sur dix, ces changements de statut se sont opérés au sein de la même collectivité. Parmi les bénéficiaires de contrats aidés de 2010 devenus agents territoriaux, huit hommes sur dix travaillent dans la filière technique en 2011 contre seulement quatre femmes sur dix. Celles-ci sont surreprésentées dans les filières administrative, sociale et de l'animation.

Fin 2011, le nombre d'agents bénéficiaires de contrats aidés est le même que fin 2009, et la répartition territoriale a peu évolué. Ainsi des régions touchées par un taux de chômage élevé comme les DOM, le Languedoc-Roussillon, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, emploient une proportion de

bénéficiaires de contrats aidés très supérieure à la moyenne nationale : 6,9 % (figure 5). Cette proportion culmine à plus de 20 % des effectifs à La Réunion.

### ⑤ Part des bénéficiaires de contrats aidés dans les effectifs fin 2011 (en %)



Champ: France métropolitaine et DOM. Emplois principaux.  
Source: Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

## Le poids de la catégorie B progresse sous l'effet des promotions internes

Trois-quarts des agents territoriaux appartiennent à la catégorie C. Cette proportion est en léger recul par rapport à 2010. Ce recul s'opère essentiellement au profit de la catégorie B (+ 0,6 point) et dans une moindre mesure de la catégorie A (+ 0,3 point).

Un peu moins de 20 000 agents qui étaient en catégorie C fin 2010 appartiennent à la catégorie B fin 2011. Plus des trois-quarts d'entre eux étaient titulaires en 2010 (76 %). 72 % de ces changements de catégorie hiérarchique ont eu lieu dans le secteur communal et un peu moins d'un quart dans les organismes départementaux ; le plus souvent dans les collectivités de 350 agents et plus (dans 50 % des cas pour le secteur communal).

Ces passages de catégorie C vers la catégorie B ont eu lieu pour un peu plus de 40 % dans la filière technique et pour un tiers dans la filière administrative.

Dans la filière technique, huit agents promus sur dix sont des hommes tandis que dans la filière administrative, largement plus féminisée, près de neuf agents promus sur dix sont des femmes.

Dans la filière administrative ces promotions internes peuvent partiellement s'expliquer par le dispositif<sup>1</sup> d'accès au cadre d'emploi de rédacteur territorial (catégorie B) au moyen d'un

examen professionnel, dispositif transitoire qui s'est achevé fin 2011. Ces promus sont relativement plus âgés que l'ensemble des agents de la filière : la moitié d'entre eux avait au moins 47 ans, soit trois ans de plus que pour l'ensemble des agents de la filière.

### ⑥ Répartition des effectifs\* selon la catégorie hiérarchique<sup>2</sup>

Catégorie hiérarchique	Rappel 2010 en milliers	Effectifs en milliers	En % du total	% de femmes	% de titulaires
A	158,4	164,2	9,3	60,2	74,0
B	234,3	247,3	14,0	63,7	77,9
C	1319,1	1317,0	74,4	58,7	82,2
Non déterminée	42,8	42,8	2,4	65,1	32,0
<b>Total</b>	<b>1754,5</b>	<b>1771,3</b>	<b>100,0</b>	<b>59,7</b>	<b>79,6</b>

Champ: France métropolitaine et DOM. Emplois principaux. Titulaires, militaires, non-titulaires et collaborateurs de cabinet.

Source: Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

\* hors contrats aidés et autres agents à statut particulier

Les femmes, qui représentent 60 % des agents de catégorie C, sont sous-représentées parmi les agents ayant intégré la catégorie B : seulement 52 % des passages de catégorie C en B ont concerné des femmes.

<sup>1</sup> Décrets n° 2004-1548 du 30 décembre 2004 et n° 2006-1462 du 28 novembre 2006

<sup>2</sup> Les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis sont automatiquement classés en catégorie C

## Des agents plus nombreux dans les filières « technique » et « animation »

La répartition des agents par filière reflète la spécificité des compétences attribuées à chaque niveau de collectivité mais fluctue également en fonction de la taille de la collectivité. De fait, les filières technique et administrative ont un poids relativement plus important dans les collectivités de moins de 10 agents tandis que les filières sociales et de l'animation sont plus présentes dans les collectivités de taille intermédiaire (entre 10 et 349 agents).

En 2011, la structure par filière est légèrement modifiée par rapport à l'année précédente. La filière technique qui regroupe près d'un agent sur deux (46,5 %) continue sa progression. Elle bénéficie principalement de l'arrivée de non-titulaires dans le secteur communal. Dans le même temps, la filière animation, quasi exclusivement présente dans le secteur communal, croît à nouveau fortement : +6,7 % après +5,5 % en 2010.

À l'inverse, les effectifs de la filière administrative s'amenuisent dans tous les types de collectivités sauf les organismes intercommunaux. Les effectifs titulaires de la filière dans les communes et les organismes départementaux sont les principaux contributeurs à cette baisse.

### POUR EN SAVOIR PLUS

[1] Ernst E. (Insee), Dorothée O. (DGAFP), « L'emploi dans la fonction publique en 2011 : Baisse dans la fonction publique de l'Etat, hausse globale dans le versant hospitalier », *Insee-Première* n°1460, juillet 2013

[2] Rapport 2013 de l'Observatoire des finances locales – Annexe11 : « Les effectifs des collectivités locales » ([www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))

[3] Bahu M., « Les contrats d'aide à l'emploi en 2011 : des entrées en baisse, mais des contrats plus ciblés sur les publics en difficulté », *Dares Analyses* n°088, novembre 2012

« Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires dans les trois fonctions publiques. Compléments méthodologiques suite à l'introduction du nouveau système d'information SIASP (Insee) ». Documents et méthodes, DGAFP ([www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr))

### SOURCE

**SIASP** : Le système d'information sur les agents des services publics élaboré par l'Insee, est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il repose sur la mobilisation de sources administratives.

Il se substitue à l'enquête COLTER menée par l'Insee sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, pour le suivi des agents de la Fonction publique territoriale.

### DÉFINITIONS

#### Emploi principal et emploi secondaire :

Un agent d'une collectivité territoriale peut exercer, en plus de son activité principale, une seconde activité dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. On recense alors deux emplois : l'emploi

### ⑦ Effectifs par filière et par grand type de collectivité

	Effectifs fin 2011 (en milliers)	Évol. 10/11 en %	Répartition en %					
			Total	Org. com.	Org. interco.	Org. dép.	Org. rég.	Autres (*)
Technique	824,5	+ 2,4	100,0	63,6	14,7	14,1	7,4	0,1
Administrative	402,9	- 2,2	100,0	59,3	13,9	22,1	4,1	0,5
Animation	83,4	+ 6,7	100,0	85,3	13,3	1,0		0,3
Culturelle	70,9	- 3,2	100,0	66,9	22,5	8,6	0,5	1,5
Sportive	18,9	- 1,1	100,0	70,8	26,0	3,0	0,1	0,1
Sociale	163,6	+ 1,7	100,0	69,4	9,6	21,0	0,1	
Médico-sociale et - technique	78,0	+ 1,6	100,0	66,0	8,0	25,9	0,1	
Sécurité	20,7	+ 1,4	100,0	96,7	3,2	0,1		
Incendie et secours	39,2	- 0,4	100,0	0,5	0,1	99,4		
Hors filière et non déterminée	69,3	- 0,6	100,0	58,3	15,0	22,7	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>1771,3</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>100,0</b>	<b>63,3</b>	<b>13,7</b>	<b>18,2</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>

(\*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Champ : France métropolitaine et DOM. Emplois principaux. Titulaires, militaires, non-titulaires et collaborateurs de cabinet.

Lecture : 824 500 agents travaillent dans la filière technique, soit 2,4 % de plus qu'en 2010. 63,6 % d'entre eux sont employés par un organisme communal.

Source : Insee, SIASP 2011. Traitement DGCL, département des études et des statistiques locales.

principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents non titulaires qui sont concernés.

#### Non-titulaire et autres catégories et statuts :

La fonction publique emploie des personnels titulaires civils, des militaires, des personnels non-titulaires (contractuels, vacataires...), des agents à statut particulier (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés. Les non-titulaires et autres catégories et statuts sont des agents de la fonction publique qui ne sont ni titulaires, ni bénéficiaires de contrats aidés.

#### Contrat aidé :

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

#### Equivalent temps plein (ETP) :

Le décompte en ETP prend en compte la quotité de travail mais pas la durée d'activité dans l'année. Les effectifs en ETP de cette note sont ceux présents au 31/12, corrigés de la quotité de travail. Par exemple, un agent à temps partiel à 80 % présent au 31/12 ayant pris ses fonctions un mois auparavant compte pour 0,8 ETP.

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Serge MORVAN